

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Madame Edith Coulombe  
                                  Madame Julie Plamondon  
                                  Monsieur François Du Sablon  
                                  Madame Lisa Kennedy  
                                  Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny est également présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des 8 août et 6 septembre 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Rapport du comité de sélection – engagement d'une greffière adjointe et coordonnatrice des communications;
7. Adoption du règlement numéro 11-656 – décrétant une tarification pour l'utilisation des biens et services municipaux lors d'un événement environnemental;
8. Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 10-633 concernant les conditions de travail du personnel cadre;
9. Renouvellement du contrat des téléphones cellulaires avec la firme Telus;
10. Demande de la MRC de La Jacques-Cartier – nomination d'un représentant de la municipalité au sein du comité technique du service de transport collectif et adapté;
11. Mandat à la firme Sinisco – évaluation des dommages dans l'agrandissement du complexe municipal suite au bris de l'entrée d'eau;
12. Déclaration de la semaine de la prévention des incendies;
13. Recommandation de paiement – projet de réfection d'une partie du chemin Saint-Edmond et du chemin Whalen – règlement numéro 11-648;
14. Rapport de l'ouverture des soumissions – mandat à une firme d'arpenteur-géomètre dans le cadre du projet d'aménagement de bassins de rétention dans le secteur de Vermont-sur-le-Lac;

15. Acceptation du devis de soumissions par système de pondération et d'évaluation des offres – honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'infrastructure 2012;
16. Demande de dérogation mineure au 52, chemin des Skieurs – construction d'une verrière sur une galerie existante;
17. Plans d'implantation et d'intégration architecturale :
  - a. 835, chemin Jacques-Cartier Nord – construction d'un chalet;
  - b. 3 999, route Tewkesbury – construction d'un bâtiment accessoire pour usage agricole;
  - c. 148, chemin du Moulin – construction d'une résidence;
  - d. lot 2 195 470 – rénovation majeure d'un bâtiment de services sans alimentation en eau;
  - e. 131, chemin Tourterelle lot 3 985 402 – construction d'une résidence dans les bandes de protection des secteurs à fortes pentes (RCI) ;
  - f. 135, chemin Tourterelle lot 3 985 404 – construction d'une résidence dans les bandes de protection des secteurs à fortes pentes (RCI);
18. Dépôt du rapport intérimaire des permis et certificats 2011;
19. Proposition de partenariat de la Communauté métropolitaine de Québec – fourniture de services pour les fins de dressement d'un inventaire des systèmes autonomes de traitement des eaux usées;
20. Programme de reboisement 2011 – remboursement de la participation financière de la municipalité pour l'achat des arbres;
21. Demande d'appui du Réseau Biblio – financement des municipalités affiliées de plus de 5 000 habitants;
22. Engagement du personnel d'encadrement – programmation de l'automne 2011;
23. Varia;
24. Période de questions;
25. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 296-11

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 297-11

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 AOÛT ET 6 SEPTEMBRE 2011**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des 8 août et 6 septembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter les procès-verbaux des 8 août et 6 septembre 2011 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 298-11

**ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'août et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour août totalisant 866 893,77 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'août, se chiffrant à 221 096,36 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 125 747,61 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 299-11

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 12 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 300-11

**RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE ET COORDONNATRICE DES COMMUNICATIONS**

Considérant les démarches entreprises en vue de combler le poste de greffier adjoint et coordonnateur des communications nouvellement créé, au sein de la direction générale de la municipalité;

Considérant que ledit poste a fait l'objet d'un concours d'emploi publié dans le journal Le Soleil, ainsi que sur plusieurs sites spécialisés et sur le site WEB de la municipalité;

Considérant le rapport du comité de sélection sur les résultats du processus de sélection;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil :

- Accepte le rapport du comité de sélection, daté du 10 septembre 2011, relatif au concours d'emploi pour l'engagement d'une greffière adjointe et coordonnatrice des communications;
- Nomme à compter du 3 octobre 2011 au poste de greffière adjointe et coordonnatrice aux communications madame Sonia Bertrand, résidente de la ville de Québec;
- Applique les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité selon le règlement municipal numéro 11-633;
- Accepte la description des tâches et l'échelle de rémunération pour le poste de greffière adjointe et coordonnatrice des communications, telle qu'annexée au rapport d'engagement de madame Bertrand;
- Fixe la rémunération 2011 de madame Bertrand à l'échelon numéro 4 de l'échelle du poste;
- Accepte l'adhésion de madame Bertrand à l'assurance collective offerte aux employés municipaux et ce à compter du 3 octobre 2011, selon les conditions du programme d'assurance;
- Accorde à madame Bertrand trois semaines de vacances à compter de l'année 2012, avec une reconnaissance d'années d'expérience permettant d'atteindre quatre semaines de vacances en 2015.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires 2011 relatifs à la présente dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 301-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-656 – DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX LORS D'UN ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL**

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-656 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-656, comprenant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-633 CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 10-633 concernant les conditions de travail du personnel cadre.

---

Robert Miller, maire

Rés. : 302-11

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES TÉLÉPHONES CELLULAIRES AVEC LA FIRME TELUS**

Considérant que la municipalité détient un contrat de services d'une durée de trois ans avec la firme Telus (Normand Nadeau Communications) pour des téléphones cellulaires;

Considérant que ledit contrat vient à échéance au mois de septembre 2011;

Considérant l'offre de renouvellement dudit contrat pour une période de trois ans;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil autorise la direction générale à renouveler le contrat de services avec la firme Telus (Normand Nadeau Communications) pour une période de trois ans, à compter de la date de livraison des cellulaires qui est prévue au contrat.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, lequel prévoit onze cellulaires le tout selon la proposition reçue de ladite firme le 9 septembre 2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Les membres du personnel de la municipalité ayant un cellulaire devront signer une entente (contrat) établissant les conditions d'utilisation.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 303-11

**DEMANDE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Considérant la demande de la MRC de La Jacques-Cartier portant sur la nomination d'un représentant de la municipalité pour siéger au sein du comité technique de transport;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de nommer monsieur Steve Whalen, directeur du Service des finances, représentant par intérim de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, auprès du comité technique de transport collectif et adapté de la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 304-11

**MANDAT À LA FIRME SINISCO – ÉVALUATION DES DOMMAGES DANS L'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL SUITE AU BRIS DE L'ENTRÉE D'EAU**

Considérant le bris de l'entrée d'eau dans la partie de l'agrandissement du complexe municipal au mois de juillet 2011;

Considérant les démarches entreprises par l'assureur de la municipalité concernant cet événement;

Considérant la recommandation de l'assureur de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de mandater la firme Sinisco, spécialistes en nettoyage pour effectuer une évaluation des dommages causés par l'événement du mois de juillet dernier selon l'offre de services reçue de ladite firme datée du 30 août 2011 dont le coût est évalué à 5 024,75 \$, taxes incluses.

Le rapport d'évaluation des dommages sera transmis aux assureurs de la municipalité pour analyse et recommandation.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget de l'administration numéro 02-190-32-522 (entretien du complexe municipal).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 305-11

### **DÉCLARATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Considérant que le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec les Services des incendies du Québec, organise au cours du mois d'octobre des activités visant la prévention des incendies;

Considérant que le thème pour 2011 a pour titre « Notre plan d'évacuation on l'a fait »;

Considérant qu'il est de l'avis du conseil de participer activement à cet événement, afin d'améliorer la sécurité des citoyens et citoyennes de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de déclarer la semaine du 9 au 15 octobre 2011, la semaine de la prévention des incendies. Le conseil invite tous les citoyens et citoyennes de la municipalité à participer activement aux activités organisées par le Service de la protection incendie au cours du mois d'octobre 2011, et de prendre connaissance des communiqués émis par le ministère de la Sécurité publique concernant la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 306-11

### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND ET DU CHEMIN WHALEN – RÈGLEMENT NUMÉRO 11-648**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102);

Considérant que le conseil a adopté le 18 avril 2011 le règlement numéro 11-648, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant la résolution numéro 198-11 datée du 13 juin 2011, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 6 septembre 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 6 septembre 2011 relativement à la recommandation de paiement numéro 1, pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau.

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 331 704,74 \$, incluant les taxes, à l'entreprise P.E. Pageau inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (32 351,18 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 11-648.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 307-11

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE BASSINS DE RÉTENTION DANS LE SECTEUR DE VERTMONT-SUR-LE-LAC**

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions, sur invitation, auprès de quatre firmes d'arpenteurs-géomètres pour les services professionnels de travaux d'arpentage;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 8 septembre 2011, à 10 h, la municipalité a reçu trois soumissions;

Considérant que le soumissionnaire Emmanuel Boulais AG inc. a soumis le prix le plus bas pour les services professionnels de différents travaux d'arpentage;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour des travaux d'arpentage à Emmanuel Boulais AG inc. pour un montant total de 2 499,99 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit au bordereau de soumission.

Les documents de soumissions présentés par Emmanuel Boulais AG inc. ainsi que le bordereau de soumission et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget disponible prévu à cet effet selon la répartition suivante:

<b>PROJET</b>	<b>PRIX (excluant les taxes)</b>	<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>
3707-15-5530 – Lot 1 241 735 : Travaux d'arpentage et description technique pour établir une servitude de passage pour l'aménagement et l'entretien d'un bassin de rétention permettant l'écoulement des eaux. Les travaux d'aménagement seront réalisés en septembre 2011.	833,88 \$	F-0905 22-300-60-411
3607-85-4150 – Lot 1 241 186 : Travaux d'arpentage et description technique pour établir une servitude de passage pour l'aménagement et l'entretien d'un bassin de rétention permettant l'écoulement des eaux. Les travaux d'aménagement seront réalisés en septembre 2011.	833,88 \$	F-0905 22-300-60-411
3907-02-8961 – Lot 3 945 267 : Remise en place d'une borne d'arpentage sur le coin Sud-Est près de l'entrée des voitures au 41, chemin des Faucons	526,65 \$	02-323-40-411

Une variation budgétaire au montant de 2 000 \$ sera appropriée du poste de voirie entretien estival numéro 02-325-02-529 au poste d'honoraires professionnels numéro 02-323-40-411.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 308-11

**ACCEPTATION DU DEVIS DE SOUMISSIONS PAR SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE 2012**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2012 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes aux travaux de réfection de voirie des chemins du Golf (IF-0803), de l'Église (IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (IF-1106);

Considérant la Loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais sont prévus entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant le projet de cahier des demandes de soumissions par système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels dans le cadre du projet des travaux de réfection de voirie des chemins du Golf, de l'Église et Jacques-Cartier Nord;

Considérant que ce projet de cahier respecte les obligations légales en matière d'octroi de contrat d'honoraires professionnels par voie d'invitations écrites;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Accepte le cahier (devis) des demandes de soumissions pour services professionnels daté du mois de septembre 2011, dans le cadre du projet des travaux de réfection de voirie des chemins du Golf (IF-0803), de l'Église (IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (IF-1106);
- Accepte le rapport du directeur du Service des travaux publics daté du 9 septembre 2011 portant sur ledit projet;
- Autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder aux demandes de soumissions par invitations écrites. Celui-ci est le seul



responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information à l'égard de ladite demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 309-11

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 52, CHEMIN DES SKIEURS – CONSTRUCTION D'UNE VERRIÈRE SUR UNE GALERIE EXISTANTE**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre un empiètement de 1,8 m de la résidence à l'intérieur de la marge de recul latérale gauche afin de construire une verrière (ou solarium) sur une galerie existante (selon le Règlement de zonage numéro 09-591, la marge de recul minimale applicable est fixée à 3 m. Cette dérogation permettra de réduire la marge latérale à 1,20 m);

Considérant que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande a été faite de bonne foi;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins, puisque l'objectif de la construction de ladite verrière est de minimiser les impacts causés par le bruit des personnes pouvant s'y retrouver;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de la réunion du 25 août 2011;

Considérant qu'un avis public a été publié le 30 août 2011 dans le journal Le Soleil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 au 52, chemin des Skieurs, lot numéro 2 228 143, permettant un empiètement de 1,8 m de la résidence à l'intérieur de la marge de recul latérale gauche afin de construire une verrière (ou solarium) sur une galerie existante.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 310-11

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 25 août 2011, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous sans aucune condition particulière :

- 1) Construction d'un chalet dans la zone RT-302 au 835, chemin Jacques-Cartier Nord (lot numéro 2 988 417);
- 2) Construction d'un bâtiment accessoire dans la zone RUR-311 au 3999, route Tewkesbury (lot numéro 2 195 436);
- 3) Construction d'une résidence dans la zone RUR-313 au 148, chemin du Moulin (lot numéro 2 385 495);
- 4) Rénovation majeure d'un bâtiment de services sans alimentation en eau dans la zone RUR-313 (lot numéro 2 195 470);
- 5) Construction d'une résidence dans les bandes de protection des secteurs à fortes pentes au 131, chemin Tourterelle (lot numéro 3 985 402);
- 6) Construction d'une résidence dans les bandes de protection des secteurs à fortes pentes au 135, chemin Tourterelle (lot numéro 3 985 404).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 311-11

#### **DÉPÔT DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accuser réception du rapport intérimaire des permis et certificats préparé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour les années 2009 à 2011 et visant la période du mois de janvier au mois d'août.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 312-11

#### **PROPOSITION DU PARTENARIAT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC – FOURNITURE DE SERVICES POUR LES FINS DE DRESSEMENT D'UN INVENTAIRE DES SYSTÈMES AUTONOMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Considérant que la municipalité et la Communauté métropolitaine de Québec souhaitent d'un commun accord améliorer ses connaissances à l'égard de l'état des installations septiques à l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau potable de la Ville de Québec et du territoire municipal;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec propose à la municipalité de soutenir le milieu municipal par l'engagement d'une nouvelle ressource pour une période de trois ans, visant à classifier certaines installations septiques selon la méthode établie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de fournir une base de données informatiques;

Considérant que la firme d'ingénieurs Roche a présenté à la Communauté métropolitaine de Québec, en février 2011, un projet de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées en janvier 2010, dans son rapport portant sur la situation du bassin versant de la rivière Saint-Charles;

Considérant que dans ce contexte la municipalité et la Communauté métropolitaine de Québec jugent prioritaire de s'assurer que les immeubles, pourvus d'un système autonome de traitement des eaux usées, situés dans le

bassin versant de la rivière Saint-Charles ne rejettent pas de polluant dans l'environnement;

Considérant que la Ville de Québec a déjà effectué une telle vérification sur son territoire;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec peut conclure une entente intermunicipale avec une ou des municipalités dont le territoire est compris dans celui de la Communauté métropolitaine de Québec, par laquelle elle s'engage à fournir un service (article 115 - Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec);

Considérant que ce projet était déjà prévu au programme de travail du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité;

Considérant que cette entente permettra de minimiser les dépenses municipales pour effectuer cet inventaire;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu de permettre au maire et au directeur général et secrétaire-trésorier de signer un protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Québec qui prévoira notamment ce qui suit :

- La remise par la municipalité locale à la Communauté métropolitaine de Québec d'une liste complète des immeubles où se trouvent des systèmes autonomes de traitement des eaux usées (conforme ou non au règlement Q.2 r.22) situés sur son territoire;
- L'identification par le comité municipal du bassin versant de la rivière Saint-Charles des secteurs prioritaires devant faire l'objet de visites d'immeubles;
- La visite par la Communauté métropolitaine de Québec de chacun des immeubles selon l'ordre de priorité établi pour vérifier la pollution par le système autonome de traitement des eaux usées;
- L'embauche par la Communauté métropolitaine de Québec, à ses frais, d'une personne pour effectuer ce travail en 2011, 2012 et 2013 au besoin;
- La transmission des résultats obtenus à la municipalité locale qui devra effectuer un suivi, le cas échéant;
- Le dépôt, pour information, des résultats obtenus au comité municipal du bassin versant.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 313-11

**PROGRAMME DE REBOISEMENT 2011 – REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACHAT DES ARBRES**

Considérant la résolution numéro 125-11 adoptée le 11 avril 2011;

Considérant l'entente survenue avec J.-E. Rainville ltée;

Considérant que cent quatre-vingt-dix-huit arbres ont été plantés par l'Association forestière des deux rives au cours de la semaine du 13 juin 2011;

Considérant que la facture pour la livraison des arbres a été émise directement à J.E. Rainville ltée par Québec multiplants;

Considérant que la facture de J.-E. Rainville ltée est au montant de 7 448,22 \$;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil municipal rembourse J.-E. Rainville ltée pour un montant de 7 448,22 \$ concernant l'achat des arbres dans le cadre du programme de reboisement du développement des Grands-Ducs à même le poste budgétaire numéro 02-639-00-522 (embellissement).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 314-11

**DEMANDE D'APPUI DU RÉSEAU BIBLIO – FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS AFFILIÉES DE PLUS DE 5 000 HABITANTS**

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5 000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

Considérant que la décision du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans, qui ne correspondent donc plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

Considérant que six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

Considérant que la décision du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

Considérant que l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, qui occasionnera une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisibles des services offerts par le Réseau;

Considérant que le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au-dessus des 5 000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

Considérant qu'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

Considérant que les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

Considérant qu'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal :

- appuie le Service des loisirs et de la culture en collaboration avec le comité bénévole de la bibliothèque Jean-Luc Grondin et les autres municipalités impliquées dans ses démarches visant à dénoncer la décision du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- appuie les membres du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches dans leurs démarches de signifier au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine son désaccord concernant cette décision;
- appuie la formation d'un comité de travail composé d'au moins un représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux, dans le but de préparer un document à déposer audit ministère et qui démontrera que la décision du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 315-11

#### **ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE 2011**

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que tous les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Sophie Blais, pour l'embauche des professeurs énumérés ci-dessous sur notre liste de paie visant les activités de la programmation automne 2011:

Anglais :	Madame Francine Mitchelson
Espagnol débutant, intermédiaire et avancé :	Madame Dulce Tania Delgado Roig

Adoptée à l'unanimité.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 316-11

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, directeur général  
et secrétaire-trésorier